Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20261118-D2026115-DE

THORIGNÉ-FOUILLARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : 10 novembre 2026

Mise en ligne le :

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BONNAFOUS Catherine, BROSSAULT Pascal, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, FERCHAUD François, GAIO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, MAINGUET Etienne, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla ;

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 22
Quorum : 15

Procurations de vote et mandataires : COURTEILLE Marie-Estelle ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, JACQUES Gaylord ayant donné pouvoir à BROSSAULT Pascal, PAISANT Anicette ayant donné pouvoir à CLAUDON Benoît, VIGNAU-LAULHERE Hélène ayant donné pouvoir à GAIO Sandrine ;

Absents : EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn.

Madame Christiane CAÏTUCOLI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Quentin BARNABÉ, Directeur Général des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 12 novembre 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point n°3

Délibération n°2026-115. VOEUX ET MOTIONS : Impact du projet de loi finances 2027 sur les collectivités territoriales

Rapporteur : Benoît CLAUDON

Dans son projet de loi de finances pour l'année 2027, le Gouvernement affiche comme objectif principal la maîtrise des dépenses publiques. Avec un déficit public qui atteint plus de 5 % du budget de L'État, et une dette publique qui dépasse les 120 % du PIB, la charge de la dette pèse de plus en plus lourd sur les dépenses de L'État.
Ce dérapage des finances publiques nationales est le résultat de la politique menée depuis 10 ans, marquée par une succession de cadeaux fiscaux et de baisses volontaires de recettes. La Cour des comptes rappelle que « la période 2018-2023 a été marquée par d'importantes baisses d'impôts, dont l'impact est estimé à 62 milliards d'euros en 20231 ». Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), allégements de cotisations patronales, suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), de la contribution à l'audiovisuel public et de la Taxe d'Habitation, dont l'impact sur les finances

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20261118-D2026115-DE

THORIGNÉ-FOUILLARD

des collectivités est délétère... Les pertes de recettes annuelles cumulées entre 2018 et 2025 ont ainsi été estimées à 929 milliards d'euros.

Face à ce dérapage sans précédent des finances publiques, le Gouvernement choisit de répondre par l'austérité brutale à l'égard des collectivités locales. Le projet de loi de finances a sidéré l'ensemble des associations d'élus locaux, tant les collectivités territoriales sont impactées par le projet gouvernemental.

Le Gouvernement entend en effet faire peser sur les collectivités 10 % de l'effort total de redressement des comptes publics en 2027, soit près de 7 milliards d'euros. L'application de l'ensemble des mesures envisagées par le Gouvernement représente, pour la Ville de Thorigné-Fouillard, un impact de 164 000 euros sur ses dépenses de fonctionnement. La réduction du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) vient également pénaliser nos investissements à hauteur de 90 000 d'euros. En intégrant les mesures précédemment votées sur la hausse des cotisations CNRACL, c'est un effort de plus de 320 000 euros qui est demandé à notre collectivité.

Ces baisses de crédits s'inscrivent dans le contexte des lois de finances 2025 et 2026, qui ont déjà fortement pénalisé les collectivités territoriales. Elles mettent en péril nos services publics locaux et les investissements aussi nécessaires qu'urgents pour adapter notre territoire aux effets des dérèglements climatiques.

Nous connaissons les risques que font peser ces mesures :
• un surcroît d'endettement immédiat pour les collectivités afin de financer les investissements déjà engagés, à rebours de l'objectif de maîtrise de la dette publique ;
• une réduction des programmes d'investissement, au détriment de l'activité des entreprises, alors que le chômage remonte ;
• une fragilisation des services publics, des dépenses sociales et de notre engagement pour la transition écologique et la solidarité.

Plus largement, la méthode gouvernementale, d'une brutalité inédite, est inacceptable : là où les collectivités sont ouvertes au dialogue sur leur participation à l'effort de redressement des comptes publics, L'Etat renie nombre de ses engagements et ne s'inscrit pas dans le nécessaire dialogue avec les élus locaux.

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal :
• exprime son opposition aux dispositions du projet de loi de finances pour 2027 conduisant à des ponctions disproportionnées sur les budgets locaux ;
• exprime son soutien aux amendements parlementaires visant à recalibrer de manière juste le niveau de contribution exigé des collectivités ;
• demande la mise en place d'un dispositif de cadrage pluriannuel et de dialogue concernant les dispositions touchant aux ressources des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré par 21 voix POUR et 7 CONTRE (DEGUILLARD Julie, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUÉT Eric, TORTELLIER Laëtitia),
le Conseil municipal décide
D'ADOPTER le vœu présenté relatif aux impacts du PLF 2027 sur les collectivités territoriales
.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Christiane CAITUCOLI

Le Maire,
Benoît CLAUDON

THORIGNÉ FOUILLARD ★ ILLE-ET-VILAINE

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard